



COMPTE RENDU AUDIENCE DE RENTREE

SNUipp-FSU /IEN ASH

15 septembre 2019

Trois représentants du personnel ont été reçus par M. Maréchal, IEN ASH, le lundi 15 septembre 2019. Lors de cette audience un large « état des lieux » de la circonscription a pu être fait. **Une audience qui a duré plus de 2 heures avec des échanges denses et constructifs.**

En introduction, la situation des migrants mineurs isolés a été évoquée : un poste existe déjà depuis plusieurs années qui intervient sur le CIV de Valbonne mais environ 35 mineurs seraient accueillis sur la commune de St Agnès suite à l'ouverture du Centre d'accueil : ils devraient être scolarisés dans les collèges ou lycée de Menton. Au total c'est environ 52 jeunes qui sont attendus : il va falloir être vigilant à ce que tous soient bien recensés et scolarisés. Le SNUipp-FSU a de nouveau écrit à l'IA sur ce point.



Point sur les ULIS collège et Lycée.

M. Maréchal sera reçu par le DASEN le 25 septembre afin de faire le point sur les effectifs exponentiels dans les dispositifs du département.

La Circulaire de rentrée 2019 « Ecole inclusive » abonde l'inscription en classe « ordinaire » des élèves bénéficiant des dispositifs ULIS : dans notre département ces élèves ne sont toujours pas comptabilisés dans les dotations horaires des établissements ce qui implique d'importantes difficultés afin qu'ils assistent aux cours d'enseignements généraux dans leurs établissements. Nous espérons sous peu la parution d'un décret d'application et continuerons à peser pour car cela fait plusieurs années que le SNUipp-FSU le demande nationalement comme localement en CTSD. Le nombre d'élèves en collèges est à ce jour de 611 élèves pour 560 places (sans compter les élèves en attente de place...): tous les dispositifs ont donc des effectifs supérieurs (voire très supérieurs) aux 10 élèves souhaitables prônés dans la circulaire : des ouvertures d'ULIS collège sont plus que nécessaires. M. Maréchal indique que pour les dispositifs supérieurs à 26 (pour 2 ULIS dans un même collège) un personnel AED AESH-Co à 0.5 a été attribué.

En lycée, les élèves des dispositifs sont en revanche comptabilisés dans les classes mais le nombre d'élèves par ULIS est très largement supérieur : pour le SNUipp-FSU, s'il y a plus de 20 élèves qui sont inscrits dans un dispositif, cela implique une ouverture : la solution de nommer des AED AESH-Co pour « renforcer » le coordonnateur n'est pas acceptable.

M. Maréchal indique la mise en place de « dates repères » pour la constitution des dossiers d'orientation afin de mieux anticiper les besoins et les places vacantes.

Le SNUipp demande à ce que les niveaux de classe d'âge des élèves soient également pris en compte pour les inscriptions dans les dispositifs afin d'éviter des cohortes de 10 ou 12 sur un même niveau de classe : cela nuit fortement au fonctionnement des établissements.

Le SNUipp-FSU souligne également que si les nouveaux contrats des AED AESH-Co peuvent avoir un côté positif, comme le fonctionnement sur 41 semaines et la possibilité de participer aux réunions d'équipe en dehors de leur temps auprès des élèves (ce qui participe à la reconnaissance de leur travail « invisible »), ils ont aussi un côté négatif, à savoir un temps de présence auprès des élèves trop court pour couvrir les besoins de tous sur la semaine. En lycée ces contrats sont des temps pleins, en collège il faudrait qu'ils soient au minimum de 24 heures (car se pose aussi les questions de l'accompagnement des élèves entre midi et deux). M. Maréchal indique qu'il souhaiterait que les EDT des AED AESH-Co soient établis en fonction et en complément de celui de coordonnateur afin de couvrir une plus grande amplitude de présence dans l'établissement.



Point sur les SEGPA.

La carte des SEGPA du département semble assez cohérente au vu des effectifs. Le SNUipp-FSU y a contribué et veillé lors des diverses instances de carte scolaire. L'ouverture au Collège St Exupéry à Saint Laurent du Var était bien fondée (62 élèves). En revanche, les effectifs du Collège Pablo Picasso à Vallauris montrent qu'une ouverture est nécessaire. Une interrogation existe aussi sur les SEGPA de Carros Langevin et St Jeannet Les Baous : respectivement 28 élèves pour 32 places et 38 pour 48, avec des ateliers assez vétustes.

A la SEGPA du collège de Roquebillière, des ateliers professionnels avec le lycée de la Montagne devraient se mettre en place.

M. Maréchal rappelle que les ULIS doivent être pilotées par le chef d'établissement et non par les directeurs de SEGPA.

Le SNUipp-FSU se félicite de l'obtention récente de l'ISAE pour les directeurs de SEGPA. Une belle victoire syndicale.



Point sur les ESMS.

A la demande de M. Le Recteur des conventions de coopération vont être signées avec les associations gérantes des ESMS afin de clarifier et de simplifier la scolarisation partagée de ces élèves. Un groupe de travail va se tenir en ce sens.

IME Wallon Villeneuve Loubet: Mr Marechal évoque la « cohabitation » de l'IME et de l'ITEP au sein du même établissement. Pour la rentrée 2020 il va être envisagé que la scolarisation des élèves relevant de l'ITEP soit externalisée sous forme d'Unité vers une école et/ou un collège, avec accueil des enfants internes sur Vosgelade à Vence, afin qu'il n'y ait plus que des jeunes relevant de l'IME à Henri Wallon.

325 élèves environ sont en attente de soins et environ 175 en attente de Sessad.



Point sur les ERSH.

Il y a actuellement environ 6240 élèves recensés en situation de handicap dans le département. Malgré l'ouverture d'un 26^{ème} poste, le nombre moyen de 240 dossiers par enseignant référent n'a pas baissé en raison de l'augmentation générale du nombre de dossiers MDPH et la charge de travail de ces collègues reste énorme.

La mise en place du logiciel GANESH, s'il fonctionne correctement, pourrait participer à « simplifier » le travail de ces enseignants. Le SNUipp-FSU reste vigilant et à l'écoute de ces collègues.



Point sur la circonscription ASH.

Cette année la circonscription compte :

- 2 CPC (Mmes Courtois et Labasse)
- 1 CPC en charge notamment de la formation des auxiliaires de Vie Scolaire (Mme Vial) (1300 AVS-I ou M + 150 Avs-co)
- 1 secrétaire de CDO (Mme Coccetta)
- 3 correspondants à la MDPH
- 3 Référents des AVS dont 1 coordonnatrice au service des AVS et de la cellule d'écoute (Mme Charpenay) - Mise en place de la cellule d'écoute en cette période de rentrée qui fonctionne bien : beaucoup d'appels de familles.
- 1 enseignante ressource autisme (Mme Muller) et 1 enseignante ressource PIAL - Pôles Inclusifs d'accompagnement Localisés - (Mme Noël) = 2 moyens nationaux.

La circonscription doit donc se réorganiser depuis cette rentrée.



La mise en place des PIAL (Pôles Inclusifs d'accompagnement Localisés).

Un groupe de travail spécifique est prévu à l'IA le 26/09 à la demande du SNUipp-FSU. Nous y reviendrons donc plus largement à cette occasion.

Complicé à mettre en place dès la rentrée étant donnée la précipitation voulue par la circulaire. 1 PIAL regroupe plusieurs écoles, 1 ou 2 PIAL maximum prévus par circonscription.

Dans les collèges un coordonnateur des PIAL sera nommé (rémunéré en IMP) **et pour les écoles c'est l'IEN de circonscription** qui coordonnera afin d'établir les emplois du temps des personnels, établir les relations avec les familles et les équipes, effectuer un suivi annuel des élèves qui en bénéficient et tisser au fur et à mesure des liens avec les structures spécialisées, notamment le service médico-social, du secteur.

Le SNUipp-FSU rappelle que ce dispositif qui vise essentiellement à gérer les moyens et les temps d'accompagnement des élèves en situation de handicap en les mutualisant et en renvoyant localement dans les bassins de collège doit aussi pointer les problèmes de manque de personnels pour assurer ces missions indispensables. Il faut continuer à recruter, au niveau départemental, des personnes accompagnantes à la hauteur des besoins identifiés par la MDPH pour chaque enfant.

Nous restons donc très vigilants quant au nombre d'enfants suivi par chaque AESH et à une mutualisation excessive qui conduirait à émietter ou minimiser leur temps de présence auprès des élèves.

Mr Marechal nous indique partager ce souci (objectif, au maximum un pour 4 enfants lorsque 24h de contrat ; 5 enfants sur 30h). Les enfants avec notification ou notification en cours sont prioritaires. Exceptionnellement, sur une durée réduite, si l'AESH n'est pas pleinement employé, d'autres enfants sans notification peuvent être pris en charge dans l'école. Les élèves ayant une notification d'heures spécifiques ne peuvent pas être pris en charge par un AVS-M, cela relevant des compétences de l'AVS-I.



Les départs en formation CAPPEI et stages MIN.

Le SNUipp-FSU rappelle la nécessité d'augmenter globalement le nombre départs, notamment en stages MIN (compte tenu notamment du fait que les nouveaux titulaires du CAPPEI y ont droit dans la poursuite de leur parcours de formation) et ce afin de ne pas pénaliser les collègues qui voudraient participer à un de ces stages ouverts aux enseignants spécialisés mais aussi aux collègues dans les écoles. Pour les départs en CAPPEI, de trop nombreux postes sont encore occupés par des enseignants non formés : les besoins sont donc bien réels.

Mr Marechal indique un taux d'environ 60% de réussite au Cappei ; certains collègues le réussissent sur 2 ans en conservant le bénéfice des épreuves réussies.



Carte scolaire 2020

Le SNUipp-FSU sollicitera une audience au moment de la carte scolaire. Accord de Mr Marechal.



Des situations individuelles ont été étudiées.